

## **Communiqué de presse du député Dimitri Fourny**

**Le député Dimitri Fourny se réjouit de la décision prise par le Gouvernement wallon de reconsidérer son projet de prélever une redevance sur les certificats verts, en exonérant les petits producteurs qui produisent moins de 10 kWh.**

Au début de ce mois, l'annonce d'une telle redevance avait suscité une certaine perplexité dans l'opinion publique et tout particulièrement auprès des nombreux ménages qui, encouragés par le pouvoir wallon, ont investi pour devenir eux-mêmes producteurs d'électricité.

Dimitri Fourny n'avait pas manqué d'interpeller le Ministre wallon de l'Energie, Jean-Marc Nollet, en séance plénière du Parlement, pour s'étonner de cette curieuse annonce. Créer une nouvelle redevance pour ponctionner les producteurs d'électricité verte était assurément un mauvais signe. Et une mauvaise opération fiscale. Vu la faiblesse du montant moyen à collecter auprès des ménages concernés, environ 1,80 EUR, l'organisation de sa perception aurait représenté une charge administrative disproportionnée. C'était d'ailleurs une des nettes réserves émises par la Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE).

Le gouvernement s'est donc ravisé ce week-end. La redevance épargnera les ménages et, semble-t-il, 99 % des producteurs d'électricité verte. N'y seront soumis que les gros producteurs, qui resteront par ailleurs fortement soutenus par le pouvoir régional dans la cadre de la promotion des énergies vertes.

Le député Dimitri Fourny se félicite d'avoir contribué par son action parlementaire à amener le gouvernement à ce choix du bon sens et de la raison.